

CONSEIL D'ECOLE
Du 7 novembre 2024

Membres du conseil d'école présents:

Voir annexe

1°/ Installation du conseil d'école :

Un tour de table est fait afin de permettre à chacun de se présenter et de connaître les différents membres du conseil d'école.

2°/ Bilan de rentrée - Effectifs :

La rentrée des classes s'est déroulée sans difficulté.

Actuellement, 167 enfants sont inscrits et répartis dans 8 classes dont l'ULIS école:

CP: 20	CP/CE1 : 21	CE1/CE2: 19	CE2: 23
CM1: 25	CM1/CM2 : 22	CM2: 25	Ulis école: 12

3°/ Règlement intérieur :

Tout comme l'année passée, après avoir été signée par les familles au début de l'année scolaire, la Charte de la Laïcité est annexée au Règlement intérieur en vigueur.

Après avoir été voté, le règlement intérieur en vigueur l'année passée a été reconduit pour 2024-2025. Les familles seront informées qu'il est consultable sur le blog de l'école.

Rappel de l'adresse du blog : <http://blogsenclasse.fr/87-rochechouart-ecole-elementaire/>

4°/ Sécurité :

*** Exercices de sécurité :**

- Le plan de prévention contre les risques majeurs ainsi que celui contre les intrusions ont été actualisés et présentés aux membres du conseil d'école.
- Un exercice d'évacuation incendie a été effectué le mardi 24 septembre, le déclenchement des alarmes ainsi que l'évacuation des élèves se sont déroulés sans difficulté particulière.
- Un exercice de type « attentat-intrusion » a été réalisé le lundi 30 septembre.
- Un exercice de type « risques naturels » a été réalisé le lundi 9 septembre.

*** Plan vigipirate :**

Pour rappel, le plan Vigipirate est toujours au niveau le plus élevé "urgence attentat".

*** Phare (Programme de lutte contre le harcèlement à l'école)**

Le protocole départemental et donc applicable au sein de l'école a été présenté.

De plus, au niveau national, tous les élèves du CE2 à la Terminale passeront avec leur enseignant un questionnaire d'auto-évaluation sur le harcèlement scolaire entre le jeudi 7 et le vendredi 15 novembre.

Ce questionnaire anonyme a pour objectifs de :

- Faciliter la détection de situation de harcèlement au sein de l'établissement
- Faciliter la prévention de ce phénomène entre les élèves
- Mobiliser l'ensemble de la communauté éducative dans la lutte contre le harcèlement

Un temps est prévu dans chacune des classes pour mettre l'accent sur la prévention et la détection des situations de harcèlement.

5°/ Projets et fonctionnements prévus pour 2024-2025

Des informations ont été données sur:

- **Evaluations nationales:**

En début d'année, les élèves ont passé dans chaque niveau des évaluations nationales qui nous ont aidés entre autres à cibler les élèves en réussite et en difficultés.

Comme les années passées, une attention particulière sera portée aux résultats des évaluations nationales dans chaque classe mais aussi au sein de l'école afin de pouvoir mettre en place différents dispositifs d'aide. Les résultats ont été transmis individuellement aux familles.

- **Suivi des élèves** dans l'école et dans le cadre de liaisons maternelle/élémentaire et collège avec la mise en place de différents documents : fiches individuelles de suivis, PPRE, réunions, ...

- **Enseignement des langues vivantes étrangères:** L'enseignement de l'anglais est assuré dans l'école dès le CP par chaque enseignant dans sa classe.

- **projets** en cours ou prévus:

* Développement du blog de l'école et sécurité numérique avec ERUN

* Utilisation d'un E.N.T « Beneylu » pour les élèves

* Participation des classes à l'opération « je lis, j'élis » en partenariat avec la médiathèque ainsi qu'à l'opération « faites des livres »

* Projet « Les petits champions de la lecture »

* Projet école et cinéma en Ulis, CP et CP/CE1

* Vendée Globe en CE2 et CM2

* 100 ème jour en CP

- **Projets liés à l'EDD :**

* Projet PNR insectes

* Projet PNR « de l'agriculteur à l'assiette »

* Classe du dehors dans un espace naturel (derrière cour des Marronniers) pour les élèves d'Ulis école.

* Eco-citoyenneté : découverte et observation d'une zone de biodiversité protégée à l'école

* Projet ATE avec la classe de CM1

* Voyage scolaire des classes de cycle 2 à Meschers : découverte d'un milieu différent.

* Reconstitution du projet « poules » sur une période en fin d'année

* Jardin : mise en place et utilisation du jardin qui a été déplacé. Aménagement d'un chemin « des sens »

* Tri

* Compostage en lien avec le restaurant scolaire

- **Intervenants:**

Musique : reprise des interventions avec toutes les classes

E.P.S: à partir de projets pédagogiques en lien avec les clubs de Rochechouart, de la com com, des fédérations et de l'Inspection académique,

* **Athlétisme** : Ulis école et CM1 en P1

* **Judo** : CP, CP/CE1 et CE1/CE2 en P1 et P5

* Cycle **tennis** (pour le cycle 2) au cours des périodes 4 et 5.

* Cycle **VTT** à Saint Martin de Jussac : CE2 et les classes de CM au second semestre.

- **Piscine:** les élèves de l'école bénéficieront d'un cycle natation à la piscine de St Junien.

L'enseignement est assuré par un enseignant et un maître-nageur sauveteur.

Nous remercions les parents qui ont passé l'agrément et qui aident à l'encadrement ainsi que la communauté de communes pour le financement des transports et des séances de piscine et de VTT.

- Sécurité :

- **Permis piéton** avec « prévention MAIF » pour les élèves de CE2 et demande de **permis vélo** avec la gendarmerie pour les élèves de CM2.

- **Permis internet** avec la gendarmerie pour les élèves de CM2

- Projets de sorties :

Des sorties pédagogiques pour toutes les classes sont prévues :

- **A dominante culturelle** ou **scientifique** : avec le Musée d'Art contemporain, la médiathèque, la Maison de la réserve, la Mégisserie, le Ciné-Bourse, ...

- A dominante sportive :

* Les classes de CM1 et CM2 ont participé au cross du collège le mardi 7 novembre.

* Nous organiserons un cross pour l'école sur le stade du collège au cours de l'année.

* Dans le cadre de la liaison GS/CP et CM/collège, des rencontres sportives sont envisagées en cours et/ou en fin d'année.

- Voyages scolaires :

Organisation d'un séjour de 3 jours /2 nuits pour tous les élèves du CP au CE2 à Meschers la semaine du 12 au 16 mai 2025. Celui-ci permettra à chaque enfant de vivre au cours de sa première partie de scolarité à l'école élémentaire un séjour riche en souvenirs, en découvrant un milieu différent du sien tout en développant son autonomie. Des subventions ont été accordées par la municipalité de Rochechouart (5561 €) ainsi que par le Département (environ 500 €) . La coopérative scolaire prendra en charge les transports, la participation familiale demandée est de 65 €.

- Manifestations prévues :

A ce jour, nous prévoyons :

* le marché de Noël de l'école qui aura lieu le mardi 17 décembre.

* Fin d'année : il est envisagé, en lien avec l'association de parents d'élèves de Rochechouart (ROC APE), l'organisation d'une fête commune avec les écoles maternelle et élémentaire.

De plus, l'association de parents d'élèves prévoit une « Boum » de Noël, le mercredi 4 décembre à la Maison du Temps libre avec la présence du Père Noël et une vente de gâteaux. La présence des enfants se fera sous la responsabilité des parents.

De même, une vente de sapins sera proposée aux familles avec précommande.

Un vide-grenier est envisagé au cours de l'année.

6°/ Temps périscolaires :

Madame Escola-Mourier précise que cette année, matin et soir, 7 intervenants bénévoles (1 ou 2 par soir) sont présents pendant 1 heure pour permettre aux enfants, s'ils le souhaitent, de faire leur travail personnel. Ce temps est proposé en parallèle des activités périscolaires.

Par ailleurs, la municipalité ayant été interpellée à plusieurs reprises par des familles se plaignant que leur enfant ait vécu un moment « difficile » à l'école sans qu'aucun adulte n'intervienne, madame Escola-Mourier précise qu'elle est étonnée car le personnel de surveillance intervient toujours et traite chacune des situations avec sérieux.

7°/ Coopérative :

* **Le budget versé par la municipalité** à notre école se décompose comme suit:

Equipement de l'élève et moyens pédagogiques 35 € par élève

2 000 € pour manuels / fichiers

200 € pour matériel spécifique ULIS

230 € pour la direction
750 € (supplémentaires si nécessaire pour les manuels scolaires)
770 € investissement

Sorties éducatives et pédagogiques: Prise en charge des transports à partir d'un projet pédagogique.

Prise en charge (fonctionnement de l'école): - subvention de 2000 €

Actuellement, le solde de la coopérative est de 14864 € dont 997 € de dons de parents et de 2000 € de subvention municipale.

Un bilan financier simplifié de l'année 2023-2024 a été présenté.

Le directeur rappelle que la participation à la coopérative scolaire n'est pas obligatoire mais permet entre autres de faire aboutir certains projets de classe ou de sorties pour tous les enfants.

La somme proposée aux familles cette année est restée à 10 € pour 1 enfant, 16 € pour 2 enfants et 18 € pour 3.

8°/ Informations et questions diverses :

*** Le rôle et la place des parents à l'école :**

Conformément à la circulaire n° 2006-137 du 25-08-2006, l'organisation du dialogue avec les familles de l'école a été rappelée et présentée aux membres du conseil d'école.

Des réunions sont organisées tout au long de l'année :

- systématiques en début d'année
- à la suite des évaluations intermédiaires
- collectivement en fonction des différents projets des classes
- rendez-vous individuels proposés à l'initiative de l'enseignant ou de la famille

Ces contacts formels, voire informels ont pour but de faciliter le dialogue entre " l'école " et la famille.

Par ailleurs, les travaux des élèves ainsi que les évaluations sont transmis très régulièrement tout au long du trimestre.

*** Photographie scolaire :** Le photographe viendra à l'école mardi 18 mars 2025.

*** Questions diverses :**

Mairie :

- *Projet de nouvelle école : point d'étape*

Le projet de restructuration du groupe scolaire est finalisé avec les architectes. Il est prévu en deux phases : dans un premier temps, le côté « Tilleuls » puis dans un second temps, le côté « Marronniers ». Madame le Maire précise que le début des travaux reste conditionné à l'obtention des demandes de subventions qui ont été déposées.

Le Secrétaire

Le Président